

rentes reprises. Voici les soumission que nous avons reçues :

John Simon, Halifax	\$20,000
J. E. Lipsitz Company, Chelsea (Mass.)	80,000
Baker & Betcherman, Ottawa	88,000

M. FRIPP: Payable au comptant?

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui. Voici celles que nous avons reçues en deuxième lieu :

J. E. Lipsitz Company Chelsea (Mass.)	\$80,000
Baker & Betcherman, Ottawa	88,000

Nous ne les avons pas acceptées, non plus, parce que nous les trouvions trop basses. Nous en avons demandé une troisième fois, et voici celles qu'on nous a faites :

Baker & Betcherman, Ottawa	\$100,500
A. Garson & Co., Saint-Jean (N.B.)	112,000

Nous avons donc accepté, plus tard, l'offre de la New Brunswick Rolling Mills Limited, qui était de \$135,000, y compris les deux sous-marins, parce qu'elle était beaucoup plus élevée que celle de \$112,000, faite par A. Garson & Co., qui était cependant la plus élevée, jusque-là, et nous avons accordé du temps pour le paiement.

M. FRIPP: La soumission de \$100,000 faite par la compagnie d'Ottawa, et celle de \$112,000 faite par la compagnie d'Halifax ne concernaient-elles pas seulement le *Niobé*? Ces deux soumissionnaires ont-ils compris qu'en faisant une autre soumission ils devraient inclure les deux sous-marins; et puis, quelle valeur le ministère a-t-il reconnu aux deux sous-marins adjugés à l'heureux soumissionnaire qui avait offert \$135,000?

L'hon. M. BALLANTYNE: Peu importe. Déduction faite du prix des sous-marins, cette soumission de \$135,000 était encore plus élevée que toute autre.

M. FRIPP: L'honorable ministre trouve-t-il qu'il était juste de demander des soumissions pour le *Niobé* seulement, et, après avoir failli d'en recevoir d'assez élevées, de dire à une compagnie, sans mettre les autres à même de soumissionner, qu'elle pouvait faire aussi une soumission pour deux sous-marins?

M. PARENT: Est-ce là ce qui est arrivé?

M. FRIPP: C'est ce dont je suis informé. Ayant demandé si le navire a été livré à l'acheteur ou doit rester au ministère tant que le prix d'achat n'en aura pas été payé en entier, je tiendrais à recevoir une réponse.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je regrette de le dire, le *Niobé* est encore à Halifax et nous pouvons avoir des difficultés avec cette compagnie. J'ai soumis la question au ministre de la Justice. Cependant, toute la députation s'apercevra immédiatement que, après la réception de ces offres, il était de mon devoir, en qualité de ministre responsable, d'accepter l'offre la plus élevée, et celle de la New Brunswick Rolling Mills, Limited, était incontestablement plus forte que l'offre suivante.

M. FRIPP: Naturellement, le ministre est tenu d'accepter l'enchère la plus élevée. Cependant, il n'a pas encore déclaré clairement si les deux soumissionnaires malchanceux, savoir: la maison d'Halifax et la maison d'Ottawa, ont su que le prix d'achat couvrirait aussi les deux sous-marins. On m'apprend qu'on leur a simplement demandé de soumissionner pour le *Niobé* seulement, ce qui est une toute autre affaire.

L'hon. M. FIELDING: Lorsqu'on publie des avis d'adjudication, ne serait-il pas sage de bien faire comprendre quelles sont les conditions, afin de prévenir tout malentendu?

L'hon. M. BALLANTYNE: On me dit que les offres étaient sur le même pied. Tous ces soumissionnaires ont été priés de faire des offres pour le *Niobé*, ainsi que pour les sous-marins. Quelques-uns d'entre eux n'ont fait des offres que pour le *Niobé*; cependant, celle de la New Brunswick Rolling Mills, Limited, embrassait le *Niobé* et les sous-marins. Mais, si nous défalquons des \$135,000 la somme de \$16,000 pour les sous-marins, l'offre que nous avons reçue de la Rolling Mills, Limited, pour le *Niobé* était beaucoup la plus élevée.

L'hon. M. FIELDING: Comment mon honorable ami fixe-t-il à \$16,000 le prix des sous-marins?

L'hon. M. BALLANTYNE: C'est le chiffre de l'offre la plus élevée que nous ayons reçu pour les deux sous-marins.

M. PARENT: A-t-on demandé des soumissions à part pour les sous-marins?

L'hon. M. BALLANTYNE: Des avis d'adjudication ont été publiés relativement au *Niobé* et aux sous-marins. L'offre la plus forte pour les sous-marins a été de \$16,000.

M. RINFRET: Y a-t-il eu d'autres offres pour les sous-marins?

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui, plusieurs. MM. A. Garson et Compagnie, de